



Application Prescrire - Contrat d'utilisation

Entre :

L'Association Mieux Prescrire, association régie par la loi française du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 83 boulevard Voltaire, 75011 Paris, France.

Et :

L'utilisateur de l'Application Prescrire ci-après désigné par « vous » ou l'« utilisateur ».

L'Association Mieux Prescrire attire tout particulièrement l'attention de l'utilisateur sur les points suivants :

Acceptation du contrat d'utilisation

L'utilisation de l'Application Prescrire implique que vous acceptiez les termes du contrat d'utilisation. Si vous n'êtes pas d'accord avec les termes de ce contrat, vous ne devez pas utiliser l'Application Prescrire, sans préjudice, le cas échéant, du maintien de votre abonnement à *Prescrire*.

Le présent contrat d'utilisation est soumis au droit français.

Utilisation de l'Application Prescrire

Les informations portées à la connaissance de l'utilisateur par l'Application Prescrire ne se substituent en aucun cas à un recours au système de soins.

Vous disposez d'un identifiant (adresse courriel d'inscription au site prescrire.org) et d'un mot de passe (mot de passe d'accès au site prescrire.org) pour accéder aux services de l'Application Prescrire. Vous êtes responsable de la confidentialité de votre mot de passe. Toute utilisation de l'Application Prescrire à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe sera réputée avoir été effectuée par vous.

Propriété intellectuelle

L'Application Prescrire est composée d'une interface homme-machine, de logiciels et d'une base de textes et de données. L'Application Prescrire et les éléments la composant sont protégés par les lois et traités internationaux en matière de droits d'auteur et en matière de propriété intellectuelle.



Application Prescrire - Contrat d'utilisation

L'Association Mieux Prescrire est titulaire de tous droits de propriété intellectuelle sur l'Application Prescrire et les éléments la composant, à l'exception de programmes informatiques dont les droits de propriété intellectuelle appartiennent à des tiers et sur lesquels elle détient un droit d'exploitation au sein de l'Application Prescrire.

Vous êtes autorisé à :

- => installer l'Application Prescrire (et ses mises à jour) sur votre appareil ou vos appareils, à l'exclusion de tout serveur aux fins d'utilisation en réseau ;
- => accéder aux données téléchargées via la connexion aux serveurs Prescrire ;
- => utiliser l'Application Prescrire sur 3 appareils au maximum ;
- => utiliser l'Application Prescrire à titre strictement personnel par consultation via l'écran de l'appareil ou des appareils sur lesquels elle est installée, et via des impressions réalisées à cet effet ;
- => reproduire et diffuser, par voie numérique ou matérielle, des extraits de textes ou des textes de l'Application Prescrire, sous réserve que ces textes ne représentent pas une partie qualitativement ou quantitativement substantielle de l'Application Prescrire, à un cercle restreint de personnes identifiées et en dehors de tout but commercial.

La présente autorisation n'entraîne aucune cession de droits de propriété intellectuelle à votre profit sur l'Application Prescrire et les éléments la composant.

Toutes autres utilisations de l'Application Prescrire sont strictement interdites, sauf autorisation de l'Association Mieux Prescrire matérialisée par la signature d'une licence spéciale.

Prescrire

Application Prescrire - Contrat d'utilisation

En particulier, vous n'êtes en aucun cas autorisé à :

- => reproduire l'Application Prescrire ou tout élément la composant autrement que lors de l'installation ou de la mise à jour par téléchargement ;
- => communiquer au public, transmettre, distribuer ou commercialiser l'Application Prescrire ou tout élément la composant d'une quelconque manière, sous quelque forme que ce soit ;
- => modifier d'une quelconque manière l'Application Prescrire ou tout élément la composant, y compris à des fins de correction des anomalies ou d'évolution, adapter, traduire, localiser l'Application Prescrire ou tout élément la composant ;
- => intégrer l'Application Prescrire ou tout élément la composant dans d'autres œuvres informatiques ou numériques ou créer des œuvres informatiques ou numériques dérivées de l'Application Prescrire ou tout élément la composant ;
- => décompiler, reconstituer par ingénierie inverse ou désassembler d'une quelconque manière l'Application Prescrire, et en particulier les programmes informatiques tiers intégrés dans l'Application Prescrire, si ce n'est dans les limites autorisées et sous les conditions posées par l'article L.122-6-1 IV du Code français de la propriété intellectuelle ;
- => reproduire les programmes informatiques tiers intégrés dans l'Application Prescrire, les dissocier de quelque façon que ce soit de l'Application Prescrire ou les utiliser indépendamment de l'Application Prescrire de quelque façon que ce soit ;
- => enlever ou altérer les éventuelles mentions de droits de propriété intellectuelle qui auraient été apposées dans l'Application Prescrire ou tout élément la composant.

Le non-respect de ces dispositions serait constitutif d'un acte de contrefaçon passible des sanctions civiles et pénales prévues par la loi.

Pour toute question sur le périmètre de l'autorisation d'utilisation de l'Application Prescrire qui vous est accordée, nous vous invitons à contacter l'Association Mieux Prescrire aux coordonnées figurant à la fin de ce document.

L'Application Prescrire a été développée par Les Artisans Numériques, 15 rue Daubenton, 75005 Paris, France, en tant que prestataire pour l'Association Mieux Prescrire. L'Application Prescrire est éditée par l'Association Mieux Prescrire.

Le développement de l'Application Prescrire repose sur des technologies libres (open source) et notamment sur la librairie Polymer° (développée par Google). Le déploiement de l'application est réalisé avec Electron° pour les environnements Windows° et Mac OS°. Au moment de la mise à disposition des versions mobiles (Android° et iOS°), le déploiement de l'application sera réalisé avec Cordova°.



Application Prescrire - Contrat d'utilisation

Support

Pour toute question concernant l'utilisation ou toute difficulté rencontrée dans l'utilisation de l'Application Prescrire, nous vous invitons à contacter l'Association Mieux Prescrire aux coordonnées figurant à la fin de ce document.

L'Association Mieux Prescrire s'efforcera de répondre à votre question ou tentera de résoudre votre difficulté dans un délai raisonnable.

Garantie

L'Application Prescrire a été conçue en vue de ne pas interférer avec les programmes et données présents sur l'appareil de l'utilisateur.

Les programmes ayant de permis de développer ou déployer l'Application Prescrire sont fournis "en l'état" et peuvent contenir des défauts. L'Association Mieux Prescrire ne peut pas, de ce fait, garantir les performances de l'Application Prescrire sur l'appareil de l'utilisateur.

L'Application Prescrire a fait l'objet d'essais et s'est révélée fonctionner normalement au moment de sa mise à disposition et lors des mises à jour par téléchargement.

Elle a par ailleurs fait l'objet de nombreux tests "anti-virus" faisant appel aux bases de données "antivirales" disponibles aux moments de sa mise à disposition et des mises à jour par téléchargement.

Les données fournies par téléchargement ont elles aussi fait l'objet de tests "anti-virus" faisant appel aux bases de données "antivirales" disponibles au moment de leur mise à disposition.

Par ailleurs, l'Association Mieux Prescrire déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'édition et la distribution de l'Application Prescrire.

Compatibilité : La compatibilité de l'Application Prescrire est susceptible d'évoluer avec le temps.



Application Prescrire - Contrat d'utilisation

Les prérequis logiciels pour l'utilisation de l'Application Prescrire sont :

Environnement	PC Windows	Mac OS X	Android	iOS
<u>Système minimal requis</u>	Windows 10 (ARM non supporté)	Mac OS 11 (64 bits uniquement)	Android 6	iOS 13.4

Dans ces conditions, en cas d'anomalie de fonctionnement de l'Application Prescrire sur une configuration compatible ou en cas d'action en justice d'un tiers à votre encontre au motif que votre utilisation de l'Application Prescrire constituerait une atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, l'Association Mieux Prescrire pourra vous rembourser l'éventuelle quote-part de l'abonnement effectivement acquittée par vos soins pour y avoir accès.

Dans l'hypothèse où une garantie légale trouverait à s'appliquer à l'Association Mieux Prescrire nonobstant les dispositions précédentes, cette garantie ne pourra pas s'appliquer au-delà d'un délai de trois (3) mois à compter de la souscription de l'abonnement vous donnant accès à l'Application Prescrire et ne pourra donner lieu à une indemnisation à votre profit supérieure au prix de cet abonnement effectivement acquitté par vos soins au titre de l'année civile de survenance du fait générateur de la garantie.



Application Prescrire - Contrat d'utilisation

Responsabilité

Vous utilisez l'Application Prescrire, ses mises à jour et toutes informations qu'elles contiennent à vos risques et périls et sous votre entière responsabilité. Il vous appartient d'apprécier les informations contenues dans l'Application Prescrire et ses mises à jour et de les utiliser à bon escient. Vous vous engagez à indemniser l'Association Mieux Prescrire et/ou Les Artisans Numériques de toutes conséquences pécuniaires de toute action en responsabilité engagée à leur encontre par un tiers qui aurait subi un dommage du fait de votre utilisation de l'Application Prescrire et ses mises à jour.

L'Association Mieux Prescrire et/ou Les Artisans Numériques ne pourront pas être tenus pour responsables d'éventuels dommages résultant de votre utilisation de l'Application Prescrire, mises à jour par téléchargement incluses.

L'Association Mieux Prescrire ne pourra être tenue pour responsable que de ses fautes prouvées ayant causé des dommages directs, à l'exclusion des dommages indirects que sont les pertes, destructions ou altérations de fichiers ou données, les pertes de marchés, les pertes de clientèle, les pertes de chiffre d'affaires ou de bénéfices, les manques à gagner et les augmentations de coûts ou de dépenses.

En tout état de cause, la responsabilité de l'Association Mieux Prescrire ne pourra pas être engagée au-delà de l'expiration d'un délai de un (1) an à compter du fait génératrice du dommage et sera limitée au prix de l'abonnement vous donnant accès à l'Application Prescrire effectivement acquitté par vos soins au titre de l'année civile de survenance du dommage.

Coordonnées

Adresse : Association Mieux Prescrire - 83 bd Voltaire - 75558 PARIS CEDEX 11 - FRANCE

Tél : (33) (0)1 49 23 72 80

Conseils d'utilisation : relationsabonnes@prescrire.org

Dernière mise à jour : juillet 2025